

CRESSON

Contrat engagement solidaire 2026-2027

établi en 3 exemplaires (abonné, producteur, archivage)

PRODUCTEUR

Entre
Ghislaine BARBERON
23 rue Tour de Ville
91660 MÉRÉVILLE

dit "la productrice"

ABONNÉ(E)

Et
Nom et Prénom
Adresse
Téléphone
mail

dit "l'abonné(e)"

ABONNEMENT

renseignez les quantités dans les cases

	Prix à l'unité	24/09	22/10	19/11	17/12	21/01	18/02	18/03	15/04	17/05	Quantité totale	Sous-total (€)
Botte de cresson	1.90											
Soupe 1L	6.00											
Soupe 0.5L	4.00											
Purée 750 mL	6.00											
Purée 390 mL	4.00											
Crémousson 200G (préparation tartinable)	5.00											
Fricassée 200G	4.00											
Pesto 180G	6.00	X	X			X	X	X	X	X		
TOTAL (€)												

PAIEMENT

Le prix payé sera celui des produits commandés dans le tableau ci-dessus.

Je choisis (cochez votre choix)

- ☐ 1 chèque du montant total des produits réservés sur la durée du contrat
- ☐ 2 chèques maximum chacun de la moitié du prix de réservation sur la durée du contrat qui seront encaissés à trois mois d'intervalle.

	Banque - n° chèque	Montant	En caisse
1			Septembre
2			Janvier

Tous les chèques sont à libeller à l'ordre de **Ghislaine BARBERON** tous datés du jour de la signature du contrat

Les signataires du présent contrat déclarent avoir pris connaissance des conditions du contrat décrites en dernière page

L'ABONNÉ(E)

Précédé de la mention "lu et approuvé"

LU ET APPROUVÉ

DATE

LE PRODUCTEUR

Précédé de la mention "lu et approuvé"

LU ET APPROUVÉ

DATE

CRESSON

2026-2027

OBJET ET EXPOSÉ DU CONTRAT

Déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires pour l'achat d'une part de production en vue de soutenir la productrice de cresson Ghislaine Barberon.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et les engagements définis dans la charte des AMAP et dans les statuts et le règlement intérieur (voir site internet) de l'association "Le Panier de la Tour Penchée" :

L'ABONNÉ(E) à jour de sa cotisation de l'année civile en cours :

Préfinancer la production,

Prendre sa part tous les jeudis (ou à procéder à son remplacement en cas d'indisponibilité),

Assumer les imprévus liés à la production,

Être solidaire du producteur.

LE PRODUCTEUR partenaire :

Livrer des produits de qualité,

Être présent lors des distributions,

Informer sur le mode de fixation des prix, ses méthodes de travail, sa situation financière, ses projets, les difficultés de la ferme,

Accueillir les abonné(e)s sur sa ferme,

Adhérer de préférence au réseau AMAP Ile-de-France.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique...), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une AGE spécifique à cette situation, réunissant les membres du bureau, l'agriculteur et tous les membres de l'association.

INFORMATIONS IMPORTANTES

AUCUN ABONNEMENT N'EST POSSIBLE
SANS ADHÉSION PRÉALABLE
A L'ASSOCIATION.

A partir du site web lepanierdelatourpenchee.org

J'imprime et je complète :

- le bulletin d'adhésion si je ne l'ai pas encore fait (1
exemplaire)

Je le(s) donne un jeudi en passant mon premier contrat de la
saison (pas d'envois postaux), accompagné d'un chèque de
20€

à l'ordre de l'Association Le Panier de la Tour Penchée.

Je consulte et je me conforme au règlement intérieur qui est
affiché au local de l'association.

L'AMAP Le panier de le Tour Penchée et ses liens de
communication :

Téléphone : 07 49 71 05 48

Courriel : panier.tourpenchee@gmail.com

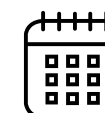
Facebook

Instagram

PENSE- BÊTE



Vie associative
Espace Sportif Louis Blériot
2 avenue des Meuniers
91150 ETAMPES



Durée de la saison
pour ce contrat : 9
mois

Premier partage :
24/09/2026

Dernier partage :
17/05/2026

Un JEUDI par mois
de 18h à 19h30